

Extrait du registre des délibérations

Séance du 29 Avril 2019

Le vingt neuf Avril deux mil dix neuf à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
BESSONNET Hervé Maire

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, Mmes : BESSONNET Séverine, DANIEAU Natacha, MIERZWA Michèle, NERAUDEAU Delphine, NEYRET Laurence, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, VRIGNAUD Béatrice, MM : COUSIN André, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LARRIGNON Dominique, POTIER Jocelyn, THUE Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DELEBARRE Maxime à M. BESSONNET Hervé
Excusé(s) : Mme DILLET Sabrina, M. MIGNE Hervé

Absent(s) : M. SYRAS Teddy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 23/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
le : 02/05/2019
et publication ou notification
du : 02/09/2015

A été nommé secrétaire : M. LARRIGNON Dominique

Le procès verbal de la réunion précédente, n'ayant pas fait l'objet d'observation, a été adopté.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - Approbation du rapport de la CLECT fixant l'Attribution de Compensation définitive
Note d'information 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
Budget principal 2019 : Décision modificative n° 1
Acquisition de terrain - Petite Rue
Jurys d'assises pour l'année 2020

réf : 2019 04 01 - Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - Approbation du rapport de la CLECT fixant l'Attribution de Compensation définitive

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de ST GILLES CROIX DE VIE par lequel ce dernier adresse le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
Il indique que conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le montant de l'attribution de compensation doit être adopté par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.
Monsieur le Maire donne lecture de ce document et rappelle que la commune percevra une attribution de compensation de 138 931,01 €.

Il propose donc au Conseil Municipal de valider le rapport de la CLECT fixant l'Attribution de Compensation définitive.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération communautaire n° 2014-4-06 du 24 avril 2014 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Vu la délibération municipale n° 2014_06_06 du 26 mai 2014 relative à la nomination de Monsieur Hervé BESSONNET à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,

Vu le rapport de la CLECT annexé aux présentes,

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et prend acte que l'attribution de compensation pour la commune de NOTRE DAME DE RIEZ s'élèvera à 138 931,01 €.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 04 02 - Note d'information 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Nous avons reçu de l'AGENCE DE L'EAU la note d'information 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

PREND ACTE de la réception de la note d'information 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de l'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 04 03 - Budget principal 2019 : Décision modificative n° 1

La Coopérative Vendéenne du Logement a déposé un dossier de permis de construire le 11 avril 2013 pour le Clos des Acacias. Suite à l'accord du permis de construire, la commune a demandé le versement de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) en 2014 pour un montant de 1 900 €.

Par arrêté communal du 10 juin 2014, ce permis a été retiré. En conséquence, nous devons procéder à l'annulation du titre 73 de 2014.

Pour cela, plusieurs écritures budgétaires sont nécessaires.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2019 - Dépenses de Fonctionnement :

Compte 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs + 1 900,00 €

Compte 6413 : Personnel non titulaire - 1 900,00 €

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 04 04 - Acquisition de terrain - Petite Rue

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet d'acquisition d'une partie du parking de la supérette appartenant à la SCI Petite Rue.

Le montant de la transaction est de 55 000 euros (frais d'acte et frais divers compris).

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'acquérir une partie des parcelles cadastrées AB148 et AB187 pour une surface d'environ 892 m² au prix de 50 000 euros,

- de prendre en charge les frais d'actes, de bornage et frais divers,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à venir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019 04 05 - Jurys d'assises pour l'année 2020

Le maire doit procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui des jurés.

Pour la commune de Notre Dame de Riez, il y a 2 jurés donc le tirage au sort doit porter sur 6 personnes.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

Sont désignés :

- Monsieur ROBIN Gérard

- Monsieur SALA Giovanni

- Monsieur PRAUD Eric

- Madame ROCHE Wendy

- Monsieur BILLON Jérôme

- Madame ACHALLE Manon

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

* Acquisition de barnums :

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'acquisition de 4 barnums (4x4 avec poids) auprès de la Société FRANCE DIFFUSION de MINIHY-TREGUIER (22) pour un montant de 4 104,90 € TTC.

* Cérémonie de la victoire du 8 mai 1945 : déroulement de la cérémonie à NOTRE DAME DE RIEZ

- 9h30 : rassemblement Place de l'Hôtel de Ville,
- 9h40 : cérémonie des couleurs et dépôt de gerbes au monument aux morts.

* Monsieur le Maire rappelle l'inauguration du Centre Technique Communal le 18 mai 2019 à 10h30.

* Prochain Conseil Municipal (sous réserve de changement) : Lundi 1 juillet 2019.

Fin de la séance : 22h00

En mairie, le 02/05/2019
Le Maire
Hervé BESSONNET

